

**Interview d'Alain Lamassoure, ancien ministre, député européen,  
dans "Europolitique" du 13 avril 2006**

*Lors du trilogue (Commission/Conseil/Parlement) du 4 avril à Strasbourg sur le cadre financier de l'UE pour 2007-2013, le Parlement européen a accepté la rallonge de 4 milliards d'euros proposée par les Etats membres. S'il s'est finalement rallié au Conseil (alors qu'il exigeait une augmentation de 12 milliards d'euros sur les 862 milliards décidés au Conseil européen de décembre 2005), c'est parce qu'il a obtenu d'être impliqué dans la réforme du budget, prévue dès 2008. Alain Lamassoure (PPE-DE, France) est chargé d'y travailler, en particulier sur la réforme du système des ressources propres.*

**"LA PARTICIPATION DU PE À LA RÉFORME DU BUDGET  
RESTE IMPLICITE"**

*Europolitique : En quoi consiste exactement la participation du Parlement européen à la révision du budget ?*

Alain Lamassoure : Le Parlement a accepté les chiffres très décevants proposés le 4 avril car il souhaitait en échange être associé à la réforme du budget. Sa participation va consister à faire des propositions pour 2008 sur la révision du système des ressources propres. Je suis chargé de présenter un projet de résolution sur le sujet et je travaille pour cela avec les parlements nationaux.

*Cette participation est-elle inscrite dans l'accord interinstitutionnel ?*

Ce n'est pas marqué noir sur blanc. C'est implicite. Il y a eu en effet quelques problèmes d'amour propre de la part des gouvernements et de la Commission. Les Etats membres continuent d'estimer que le budget et la fiscalité restent des compétences nationales. La Commission répète quant à elle qu'elle a le monopole d'initiative. Néanmoins, il y a eu des déclarations communes dans lesquelles Conseil et Commission s'engagent à associer le Parlement européen dans la révision du budget.

*En quoi consisterait la révision du système des ressources propres ?*

Aujourd'hui, le budget communautaire est financé à 90 % par les ressources propres des Etats membres (droits de douane, droits agricoles, cotisations sucre, etc.). La contribution de chaque pays est évaluée en fonction de sa richesse nationale. Les Etats membres contestent ce système d'évaluation. Par ailleurs, nombre d'entre eux traversent des difficultés économiques. Du coup, plus personne ne veut, ni ne peut augmenter sa participation au budget européen. L'idée est donc de trouver de nouveaux financements qui viendraient compléter les ressources propres actuelles voire, à terme, se substituer à elles. L'un des types de financement possibles est l'impôt sur le bénéfice des entreprises. La Commission prépare actuellement une proposition d'harmonisation de cette base imposable. On pourrait alors affecter une partie de ces recettes au budget communautaire. L'une des autres solutions serait de

ponctionner une partie de la TVA perçue dans les transactions entre pays membres au sein du marché intérieur.

*Quelle est la position du Conseil et de la Commission sur la réforme des ressources propres ?*

Nous en avons déjà discuté en juin 2005 lors du Conseil européen. Les gouvernements étaient alors peu enthousiastes. Ils ont finalement décidé que la réforme des ressources propres se ferait en même temps que le vote sur les perspectives financières 2007-2013. Mais vu les difficultés rencontrées en décembre pour négocier sur les dépenses de l'UE, on a mis de côté la question des recettes. On s'est juste mis d'accord sur un aménagement des ressources propres, avec notamment la suppression progressive du rabais britannique. Mais le problème de la création de nouvelles ressources n'a pas été abordé. Aujourd'hui, les gouvernements hésitent. Il n'existe pas officiellement d'accord sur la nécessité de réformer le système actuel.

*Donc la contribution du Parlement européen à la future révision du budget risque d'être vaine ?*

Non, car cela va se passer comme pour le projet de Constitution. Après la conclusion du Traité de Nice en 2000, les gouvernements et la Commission étaient satisfaits. Le Parlement s'est quant à lui tout de suite aperçu que ce traité serait une catastrophe pour la future Europe à 25. Le Parlement européen a néanmoins estimé qu'il fallait achever les négociations d'adhésion des dix pays candidats avec ce traité, tout en songeant dès à présent à la mise en place d'une future Constitution. Plus tard, Commission et Etats membres ont repris cette idée à leur compte. Une grande partie des travaux de la Convention proviennent du Parlement. Sur la réforme des ressources propres, le même schéma se profile. Les gouvernements y étaient d'abord peu favorables, puis ils se sont rendu compte que le cadre financier dégagé pour 2007-2013 risquait d'être juste et qu'il fallait trouver de nouveaux financements au budget européen.